

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 303 Vœu relatif à la réduction des nuisances engendrées par l'utilisation des avertisseurs sonores sur la voie publique.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le bruit est une véritable nuisance qui trouble la qualité de vie de ceux qui y sont exposés et qui est susceptible, en outre, d'engendrer des troubles physiques (fatigue, tension artérielle, dérèglements gastro-intestinaux, etc.) et/ou psychologiques (nervosité, stress, anxiété, insomnie, comportements dépressifs ou agressifs ...);

Considérant que la Ville de Paris est engagée depuis plusieurs années dans une politique résolue de réduction des nuisances sonores (Plan de lutte contre le bruit);

Considérant les engagements précédents de la Préfecture de Police en cette matière;

Considérant que le 13^{ème} accueille de grands équipements (Hôpital de la Pitié Salpêtrière, Caserne Masséna ...) dont le fonctionnement implique de nombreux véhicules utilisant des avertisseurs sonores;

Considérant que l'arrondissement, notamment la place d'Italie et les grands axes qui la desservent, sont des lieux de passage empruntés par les véhicules de secours ou d'intervention;

Considérant les témoignages récurrents des habitants qui font état de l'utilisation fréquente des avertisseurs sonores sur la voie publique, y compris la nuit;

Sur la proposition de M. Jérôme COUMET, M^{mes} Annick OLIVIER, Anne-Christine LANG et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le vœu que :

Le Préfet de Police donne consigne à ses services (police, pompiers) de n'activer les avertisseurs sonores de leurs véhicules qu'en cas d'absolue nécessité et que la police ait une vigilance accrue sur l'utilisation de ces dispositifs sur la voie publique, et ce tout particulièrement la nuit.